

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

THYON
4 VALLÉES 

Assemblée générale de Télé-Thyon
Thyon 2000 - 4 avril 2025 – 17h00

Ordre du jour

1	Contrôle des présences	2
2	Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2024	2
3	Rapport annuel 2023/2024	2
4	Présentation des comptes de l'exercice 2023/2024	4
5	Rapport de l'organe de révision	4
6	Approbation des comptes annuels 2023/2024	4
7	Affectation du résultat de l'exercice.....	4
8	Décharge aux membres du conseil d'administration	5
9	Renouvellement partiel du conseil d'administration.....	5
10	Renouvellement du mandat de l'organe de révision.....	6
11	Reconduction des avantages aux actionnaires.....	6
12	Divers.....	6

PREAMBULE

Le président ouvre l'assemblée générale ordinaire à 17h05. Il salue l'ensemble des actionnaires présents, ainsi que les membres du conseil et de la direction de Télé-Thyon. L'ordre du jour ne prévoit pas de décision fondamentalement majeure, mais reste néanmoins copieux puisqu'il y intègre un renouvellement partiel du conseil d'administration.

Le président rappelle que l'exercice social passé sous revue est celui qui s'est terminé le 31 octobre 2024.

L'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts, par insertion dans le Bulletin officiel du canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce en date du 26 février 2025.

La séance est donc formellement ouverte.

1 CONTROLE DES PRESENCES

Le président informe que 82% de l'actionnariat total est représenté à cette assemblée 2025.

Il nomme ensuite Alain Balleys et Paul Lathion comme scrutateurs et Marie-Adèle Beytrison comme secrétaire.

Toutes les dispositions légales sont donc respectées pour la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2024

Décision

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

3 RAPPORT ANNUEL 2023/2024

Le président revient sur les faits marquants de l'exercice sous revue :

La saison d'hiver 2023-2024 a été globalement très positive pour Télé-Thyon SA. Malgré un hiver précoce et une période de douceur en février, la deuxième moitié de saison a bénéficié d'excellentes conditions d'enneigement. La fréquentation a augmenté de 9,7 % par rapport à l'hiver précédent (moyenne nationale : +3 %) et a même légèrement dépassé le record établi en 2021-2022. Le chiffre d'affaires hivernal a progressé de 7,9 %, atteignant CHF 7'798'000.-, soit une hausse de 7,6 % par rapport à l'année précédente, en ligne avec les meilleures saisons passées.

La saison estivale (13 juillet au 18 août), bien que courte, a été affectée par des conditions météo défavorables, entraînant un déficit de CHF 67'632.-, partiellement couvert par une participation de la commune d'Hérémece à hauteur de CHF 35'000.-. L'activité trottinettes est en net recul et la société travaille actuellement à la définition d'une nouvelle offre estivale, plus attractive et mieux structurée.

L'un des faits marquants de l'année est l'inauguration du télémixte de la Matze en décembre 2023. Cette installation moderne, combinant cabines et sièges, a été très bien accueillie et améliore considérablement l'accessibilité de la zone nord. Dans cette dynamique, Télé-Thyon SA planifie d'autres investissements, notamment le remplacement du télésiège de la Trabanta et le réaménagement du secteur des Masses, qui connaît une belle croissance touristique.

Enfin, les retours très positifs des clients soulignent la qualité du travail accompli, fruit de l'engagement de toute l'équipe.

Eric Crettaz présente ensuite les faits marquants de la saison écoulée. Il salue le travail important réalisé par les équipes, notamment pour achever la construction du télémixte de la Matze en un temps record de 6 mois. Ce projet ambitieux a été mené à bien tout en maintenant l'ouverture progressive du domaine et en assurant l'enneigement pour Noël.

Le domaine skiable a ouvert le 18 novembre 2023. Le télémixte de la Matze a été mis en service le 23 décembre, après avoir obtenu son autorisation la veille au soir. La saison a bénéficié de nombreux week-ends ensoleillés en janvier, ainsi que d'un mois de février très fréquenté. La fermeture est intervenue le 14 avril, juste après les vacances de Pâques.

Quelques chiffres clés :

- 425'310 journées-skieurs
- 2'441'306 passages aux installations
- 154'088 m³ d'eau utilisés pour l'enneigement
- 188 interventions de secours
- CHF 7'810'141.- de chiffre d'affaires hivernal
- 426'699 passages enregistrés sur la nouvelle installation de la Matze (malgré une panne de 4 jours durant la période de Nouvel An)

Concernant la saison estivale 2024, elle s'est étendue sur 5 semaines (37 jours d'ouverture). Elle a généré :

- CHF 70'000.- de chiffre d'affaires
- CHF 143'497.- de coûts d'exploitation
- 1'157 descentes en trottinettes
- 1'131 transports de VTT
- 5'851 passages aux installations

La saison d'hiver actuelle, qui se terminera le 21 avril, s'annonce comme un très bel exercice. Grâce à un bon enneigement dès Noël, la fréquentation totale est excellente et le chiffre d'affaires dépasse à ce jour de 10 % ceux du précédent exercice. La nouvelle piste de luge connaît un grand succès et est particulièrement appréciée des clients.

Pour l'été 2025, deux installations seront exploitées du 12 juillet au 17 août. Un projet de bike-park est également à l'étude, en attente d'autorisation. La collaboration avec les offices du tourisme de Thyon et d'Hérémece est en cours de renforcement.

Le directeur présente ensuite les principaux projets et enjeux à venir :

- Réalisation d'un tunnel sur la partie inférieure de la piste des Masses ;
- Remplacement du télésiège de la Trabanta et du téléski Piccolo prévu dès 2027 ;
- Intégration des nouvelles structures d'hébergement en station ;
- Amélioration de la rentabilité estivale ;
- Gestion de la mobilité en station ;
- Diversification des activités hors-ski ;
- Développement de l'attractivité du ski pour les enfants et renouvellement de la clientèle ;
- Optimisation de l'offre globale des 4 Vallées.

Pour conclure, le directeur remercie les collaborateurs de Télé-Thyon et Imalp, Téléverbier, les communes de Vex, Hérémece et Sion, le consortium de l'Alpage de Thyon, la Bourgeoisie de Sion, les actionnaires, tous les partenaires et naturellement les clients.

4 PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023/2024

Le directeur passe en revue les comptes de l'exercice de manière détaillée en s'attardant sur les principaux chiffres à retenir, à savoir :

- Produits d'exploitation de CHF 7'810'141.-, soit une augmentation de 6.8% par rapport à N-1 ;
- Charges d'exploitation de CHF 5'344'498.-, soit une augmentation de 10.2% par rapport à N-1 ;
- EBITDA de CHF 2'465'643 qui représente 31.6% du chiffre d'affaires d'exploitation ;
- Résultat net positif de CHF 5'339.-

5 RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Le directeur renvoie les actionnaires au rapport de BDO disponible en page 21 du rapport de gestion. L'organe de révision y atteste que les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et recommande l'approbation des comptes.

6 APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023/2024

Aucune question n'étant soulevée, le président passe à l'approbation des comptes.

Décision

Les actionnaires présents acceptent les comptes à l'unanimité.

7 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

La société dispose d'un résultat de CHF 764'989.- au 31.10.2024. Le conseil d'administration propose de verser aux actionnaires un dividende de 3% du capital-actions, ce qui représente CHF 240'000.-. Il est également proposé de verser à la réserve générale CHF 267.- et de reporter à nouveau le solde de CHF 524'722.-.

Décision

La proposition du conseil d'administration est approuvée à l'unanimité.

8 DECHARGE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décision

La décharge aux membres du conseil d'administration est octroyée à l'unanimité.

9 RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président annonce que l'assemblée générale 2023/2024 sera la dernière qu'il préside, en raison d'un changement d'orientation professionnelle impliquant de fréquents séjours à l'étranger, incompatibles avec les exigences de sa fonction. Après 10 années de présidence et 14 ans au sein du conseil d'administration, il soumet sa démission.

Il exprime sa confiance en l'avenir de Télé-Thyon SA, dont les installations ont été largement modernisées et qui bénéficie d'une intégration croissante au sein du groupe Téléverbier SA. Il remercie chaleureusement le directeur général Eric Crettaz, l'ensemble du personnel, ainsi que ses collègues du conseil, à qui il adresse ses vœux de réussite et de prospérité.

Le président propose une votation globale pour la nomination des nouveaux administrateurs.

Membres actuels :

Mme Carole Seppey	Mme Stéphanie Lipawsky-Pont	M. Christian Bitschnau
M. Pascal Favre	M. Jean-Albert Ferrez	M. Christian Burrus
M. Laurent Vaucher	M. Grégory Logean	M. Ludovic Favre

Messieurs Pascal Favre et Ludovic Favre démissionnent avec effet à la date de la présente assemblée générale.

En tant que de besoin, le Conseil propose d'approuver les démissions susmentionnées.

Le Conseil d'administration propose par ailleurs l'élection, pour deux ans (soit jusqu'à l'assemblée générale afférente à l'exercice 2025/2026), de Monsieur Jean-François Favre et de Monsieur Nuno Dias en remplacement de Monsieur Pascal Favre et de Monsieur Ludovic Favre, respectivement.

Il est par ailleurs annoncé que, comme le prévoit l'article 19 des statuts de la société, le conseil d'administration nommera Mme Carole Seppey à la présidence de Télé-Thyon SA. Le président lui adresse d'ores et déjà ses félicitations.

Décision

L'assemblée générale prend acte de la démission de Messieurs Pascal Favre et Ludovic Favre de leur fonction d'administrateurs, et, en tant que de besoin, l'approuve ; elle décide par ailleurs de nommer Messieurs Jean-François Favre et Nuno Dias en qualité d'administrateurs pour une durée de 2 ans.

10 RENOUELEMENT DU MANDAT DE L'ORGANE DE REVISION

Le conseil propose de renouveler le mandat de la société BDO SA, succursale de Sion, pour une année supplémentaire.

Décision

Le mandat de l'organe de révision BDO SA est renouvelé à l'unanimité.

11 RECONDUCTION DES AVANTAGES AUX ACTIONNAIRES

Le directeur présente rapidement les conditions qui régissent l'octroi des avantages aux actionnaires ; celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'année précédente. En résumé, les propriétaires d'actions (personnes physiquement uniquement), ainsi que les membres de leur famille (ascendants ou descendants) peuvent bénéficier de ces avantages selon un barème défini. Les actionnaires qui n'ont pas de certificat de dépôt sont invités à prendre contact avec Télé-Thyon. Une carte d'actionnaire sera rétablie dès l'année prochaine.

Décision

A l'unanimité, l'assemblée générale valide la reconduction des avantages aux actionnaires.

12 DIVERS

Le directeur remercie le président Pascal Favre pour ses 14 ans au sein de Télé-Thyon dont 10 ans à la présidence. Un petit présent lui est remis pour cette occasion.

La partie formelle étant terminée, le directeur invite les actionnaires à soumettre leurs éventuelles questions et remarques.

Laurent Vaucher prend la parole pour remercier chaleureusement Pascal Favre pour toutes ces années de collaboration, en retraçant brièvement son parcours au sein de la société. Il lui adresse ses vœux de plein succès pour la suite de sa carrière.

Le directeur lève l'assemblée à 17h56, il remercie les actionnaires pour leur présence et convie l'assemblée au restaurant la Tsermetta pour partager un apéritif et un repas.

Pascal Favre
Président

Marie-Adèle Beytrison
Secrétaire